

GLOSSAIRE

ET LIENS UTILES

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées. Créée par la loi du 10 juillet 1987, l'AGEFIPH est un fonds de développement destiné à accroître les moyens de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé. Le FIPHFP et l'AGEFIPH ont traduit dans leur partenariat la définition d'objectifs harmonisés en matière d'insertion professionnelle, de maintien dans l'emploi et de formation et par la mise à disposition, au profit des bénéficiaires du secteur public, de dispositifs mis en place par l'AGEFIPH (services Cap Emploi et SAMETH, EPAAST, PPS, PSOP...)

ANFH : Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier

ATI : Allocation Temporaire d'Invalidité

BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

CAP Emploi : Organismes de placement spécialisés au service des personnes handicapées et des employeurs pour l'adéquation emploi, compétences et handicap. Un réseau national de 107 Cap Emploi spécialistes de la relation handicap et emploi a pour mission d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Au sein de la MDPH, la CDAPH, menée par une équipe pluridisciplinaire, prend toutes les décisions concernant les aides et les prestations (besoins de compensation et élaboration du plan personnalisé de compensation du handicap).

La CDAPH est compétente pour :

- ◆ Reconnaître la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- ◆ Se prononcer sur l'orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale.
- ◆ Attribuer de la carte d'invalidité (CIN).
- ◆ Attribuer l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi que la prestation de compensation du handicap (PCH).
- ◆ Attribuer le macaron de stationnement européen.

CFA : Centre de Formation en Alternance.

CMD/CDR : Comité Médical Départemental/Commission De Réforme.

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

COMÈTE : Le réseau COMÈTE France a initié dans des établissements ou services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), une prise en charge précoce de l'avenir professionnel des personnes handicapées hospitalisées. Cette démarche permet de les maintenir dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

CRP : Centre de Rééducation Professionnelle.

CUI / CAE : Contrats Uniques d'Insertion / Contrats d'Aide à l'Emploi.

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale.

DIH : Délégué Interrégional Handicap : représentants du FIPHFP et interlocuteur auprès des employeurs publics au niveau des territoires.

EA : L'Entreprise Adaptée fonctionne comme une entreprise en milieu ordinaire tout en ayant comme particularité de consacrer au minimum 80 % de ses effectifs à des personnes en situation de handicap. Ce n'est pas une structure médico-sociale contrairement aux ESAT.

ECAP : Emplois exigeant des Conditions d'Aptitude Particulière.

EHESP : École des Hautes Études en Santé Publique.

EPAAST : Étude Préalable à l'Aménagement et à l'Adaptation des Situations de Travail. La prescription est exclusivement réalisée par un Cap emploi, un SAMETH ou un Centre de Gestion ayant conventionné avec le FIPHFP. Elle peut également résulter d'une commande de la Délégation Régionale de l'AGEFIPH dans l'objectif de mobiliser une étude à la demande d'un employeur ayant conventionné avec le FIPHFP (fonction publique hospitalière, d'état et territoriale), qui sollicite le financement d'un aménagement de situation de travail et pour lequel une étude semble utile.

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail. Il s'agit d'une structure qui offre aux travailleurs handicapés des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif.

ETP(R) : Équivalent Temps Plein (Rémunéré).

FAGERH : Fédération des Associations, Groupements et Établissements pour la Réadaptation des personnes en situation de Handicap. Association Loi 1901 dont la mission consiste à fédérer et animer un réseau d'associations et d'établissements de réadaptation professionnelle pour défendre les intérêts des personnes handicapées. C'est une mission de service public qui concerne la coordination et la formation de personnes handicapées.

FHF : Fédération Hospitalière de France.

FHR : Fédérations régionales de la FHF.

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique créé en 2006 dans le cadre de la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Le FIPHFP collecte les contributions des établissements des trois fonctions publiques n'atteignant pas le taux d'emploi de 6% de travailleurs handicapés. Le FIPHFP utilise ces fonds pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques par le biais d'aides directes ou de conventionnements.

GESAT : Le Réseau Gesat est une association créée en 1982 ayant pour vocation de promouvoir et de fédérer les secteurs du travail protégé et adapté et d'accompagner les acteurs économiques dans leurs relations avec les ESAT et les EA.

Handeco : Plateforme nationale au service du travail protégé et adapté et de ses partenaires économiques, au bénéfice de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap.

Handipacte : Pacte territorial pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques. Installé dans chaque région par le FIPHFP, le Handipacte est un outil de collecte, d'échange de pratiques et d'animation de réseau entre les trois fonctions publiques.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

IME : Institut Médico Éducatif

IPP : Incapacité Partielle Permanente

PCH : Prestation de Compensation du Handicap. Nouvelle prestation créée par la loi de février 2005 qui vise à prendre en charge les surcoûts liés au handicap : aménagement de véhicules, emploi d'une auxiliaire de vie à domicile, achats d'un fauteuil roulant, financement de prothèses...

PHP : Prestation Handicap Projet pouvant être prescrite par : Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales, experts en création d'activités mandatés par l'AGEFIPH. Elle vise à

- ◆ Valider l'adéquation homme/projet/handicap, vérifier la compatibilité entre le handicap de la personne et son projet (emploi, formation, création d'activités...).
- ◆ Repérer les contre-indications médicales ou les limites fonctionnelles de nature à influencer sur la possibilité d'exercice de l'activité professionnelle ou la formation envisagée.

PPS : Prestations Ponctuelles Spécifiques. Le dispositif des PPS répond aux besoins de compensation en lien avec l'emploi des personnes en situation de handicap (déficiences auditive, visuelle et motrice, handicaps psychique et mental) avec des interventions adaptées. C'est une expertise nécessaire et complémentaire aux missions des acteurs de l'insertion, qui ne sont pas toujours en mesure d'identifier les besoins précis (matériel, etc.) et les éventuelles limites à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Elle permet de trouver des solutions personnalisées avec une souplesse et une réactivité dans la mise en œuvre.

Les PPS sont prescrites par les CAP Emploi, Pôle Emploi et par les SAMETH.

PSOP : Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle. Elle a pour objectifs :

- ◆ D'aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou à s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.
- ◆ De permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d'une personne handicapée lorsque le maintien à son poste de travail n'est pas possible.

Elle est prescrite exclusivement par : Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions locales, SAMETH, COMÈTE.

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Elle est attribuée par les CDAPH.

SEPH : Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Elle a généralement lieu durant la troisième semaine du mois de novembre

SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés. Le SAMETH met en œuvre des compétences spécifiques et inscrit son action dans le schéma organisationnel des acteurs du territoire. Il intervient en appui des médecins de santé au travail (qu'il positionne comme acteur pivot de la démarche) et des acteurs des établissements. Sa mission est d'informer sur les dispositifs et aides mobilisables pour le maintien dans emploi.

UNEA : L'Union Nationale des Entreprises Adaptées est l'instance représentative auprès des pouvoirs publics. Elle rassemble et fédère plus de 60% des entreprises adaptées en France.

Liens utiles :

https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/vie-au-travail/handicap-prod_160529

https://ile-de-france.cfdt.fr/portail/ile-de-france/travail-emploi/handicap-srv1_240912

https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2014-10/guide_du_handicap_2014.pdf

<http://www.cfdt-retraités.fr/10-Retraite-anticipee-travailleurs-handicapes>

<http://www.cadrescfdt.fr/actualites/handicap-et-technologies-de-linformation-interview-d%E2%80%99herve-garnier-secretaire-national-00>

<http://www.cfdt-code-fonctions-publiques.fr/presentation-code-fonctions-publiques.html>

<http://www.fiphfp.fr/>

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/travailleurs-handicapes>

<http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/ressources-humaines/handicap>

<http://www.fhf.fr/Ressources-humaines/Amelioration-des-conditions-de-travail/Handicap-Emploi-a-l-hopital>

<http://www.mdph.fr/>

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_protection_sociale_fonctionnaires_hospitaliers_-_2014-4.pdf